

Béatrice Métraux Conseillère d'Etat

Cheffe du Département des institutions et de la sécurité

Château cantonal 1014 Lausanne

Monsieur Cipriano Alvarez Chef du Centre de prestations Droit Office fédéral du logement Storchengasse 6 2540 Granges

Lausanne, le 1er mai 2014

Renouvellement de la force obligatoire générale du contrat-cadre de baux à loyer pour les cantons de Genève, Vaud, Valais, Fribourg, Neuchâtel et Jura Consultation des cantons (art. 10 al. 2 de la loi du 23 juin 1995 sur les contrats-cadres de baux à loyer et leur déclaration de force obligatoire générale)

Monsieur,

Au nom du Conseil d'Etat, je vous remercie d'avoir consulté le canton de Vaud sur l'objet mentionné en titre.

J'ai l'avantage de vous faire part de notre avis favorable au renouvellement de la force obligatoire du contrat –cadre romand susmentionné.

Le canton de Vaud salue la volonté des associations romandes représentatives des bailleurs et des locataires pour le renouvellement de la force obligatoire du contratcadre romand jusqu'au 30 juin 2020.

A toutes fins utiles, je précise d'ores et déjà que la requête concernant le renouvellement de la force obligatoire du contrat-cadre vaudois de baux à loyer vous parviendra très prochainement.

En vous remerciant de votre collaboration dans ces dossiers, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Cheffe du département

Béatrice Métraux Conseillère d'Etat